



## L'IDENTIFICATION ELECTRONIQUE

Il s'agit d'un appareil qui injecte sous la peau du furet une minuscule puce qui contient le numéro unique d'identification.

Ce numéro est lu grâce à un lecteur électronique, qu'on appelle un transpondeur, que l'on retrouve chez les vétérinaires.

Une banque de données unique, IDShip, enregistre les numéros, le furet, le propriétaire et le vétérinaire.

Ce système a l'avantage d'être indolore et rapide.

Les numéros ne s'effacent pas, la lecture est aisée et rapide, et la puce ne se voit pas extérieurement, donc esthétiquement agréable.

En conclusion, on peut dire que l'identification de chaque furet devrait être une préoccupation des plus majeures du propriétaire et le système actuel permet de satisfaire cette demande.

Le puçage est obligatoire si vous désirez quitter le territoire belge avec votre furet (avec, en plus, le vaccin contre la maladie de la Rage).

Mais nous la conseillons vivement pour qu'en cas de perte de votre furet, vous ayez plus de chances de le retrouver par son identification

La puce est le seul moyen de prouver que votre furet est vacciné contre la rage.



Puce électronique



Lecteur de puce électronique